



Dossier du BHI N° S3/8151/SCWG

LETTRE CIRCULAIRE 56/2013  
9 octobre 2013

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COURANTS DE SURFACE (SCWG)  
NOTIFICATION D'UN QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DES BESOINS DES  
UTILISATEURS**

Références :

- A. LC 102/2012 du 29 novembre – *Résultat de la 4<sup>ème</sup> réunion du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) et forum associé des parties prenantes ECDIS de l'OHI.*
- B. Résolution de l'OHI 2/2007, telle qu'amendée.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué à la référence A, le groupe de travail sur les courants de surface (SCWG) récemment créé, qui est une entité subordonnée du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), a été chargé d'élaborer des normes pour la fourniture et la présentation d'informations significatives pour la navigation sur les mouvements d'eau horizontaux (courants, courants de marée et débit fluvial). Il est prévu que ces normes permettront à ces informations d'être utilisées avec les cartes électroniques de navigation (ENC) dans un système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) ou dans un système de cartes électroniques (ECS) en tant qu'aide à la navigation.

2. Conformément à la référence B, le SCWG a développé un questionnaire sur les besoins des utilisateurs qui est disponible en ligne via l'outil de sondage SurveyMonkey ([https://www.surveymonkey.com/s/IHO\\_SCWG1](https://www.surveymonkey.com/s/IHO_SCWG1)). Une version pdf du questionnaire peut être téléchargée à la page SCWG du site web de l'OHI ([http://www.iho.int/srv1/index.php?option=com\\_content&view=article&id=598&Itemid=838](http://www.iho.int/srv1/index.php?option=com_content&view=article&id=598&Itemid=838)). La consultation se déroule pendant une durée de trois mois, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2013 et a été conçue pour identifier les besoins et les demandes des utilisateurs ainsi que pour déterminer les moyens et les produits actuellement fournis par chaque Etat membre. La consultation des utilisateurs vise également à définir ce qui doit être spécifié dans les normes afin de permettre au navigateur de visualiser et d'utiliser au mieux les informations sur les courants pour naviguer en toute sécurité et pour prendre des décisions relatives à la navigation en toute connaissance de cause.

3. En parallèle aux informations demandées aux Etats membres de l'OHI, les Etats membres sont priés de bien vouloir faire connaître le questionnaire à toutes les parties concernées telles que les administrations maritimes, les fabricants d'équipements, les distributeurs de données, les utilisateurs et d'autres organismes professionnels et d'enseignement afin d'assurer la plus large consultation et participation possible. Le BHI a inclus toutes les organisations internationales non gouvernementales concernées qui ont la qualité d'observateurs à l'OHI dans la distribution de la présente lettre circulaire et les invite également à compléter le questionnaire et à en assurer la publicité.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Gilles BESSERO  
Directeur

Copie, à titre d'information, aux OING concernées accréditées en tant qu'observateurs à l'OHI :

Comité International Radio Maritime (CIRM)  
Association professionnelle des cartes et instruments nautiques (CNITA)  
Association internationale des lignes de croisières (CLIA)  
Conseil maritime baltique et international (BIMCO)  
Groupe d'harmonisation des ENC intérieures (IEHG)  
Association internationale des instituts de navigation (AIIN)  
Association internationale de signalisation maritime (AISM)  
Association internationale des ports et rades (IAPH)  
Chambre internationale de la marine marchande (ICS)  
Fédération internationale des sociétés hydrographiques (IFHS)  
Fédération internationale des géomètres (FIG)  
Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)  
Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)  
Association des systèmes de cartes électroniques de navigation (NECSA)  
Association professionnelle de yachting (PYA)  
Commission radiotechnique pour les services maritimes (RTCM)